

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIERE
05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 35

Membres présents : 33

Procurations : 2

VOTES : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 09 AVRIL 2026

N° 2026/3/10

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois d'avril, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le premier avril deux mille vingt-six.

Présents

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, AUDIER Nathalie, BAULET Bertrand, BERTOCHIO Cédric, BETTI Alain, BOISSERENQ Josiane, BONNAFFOUX Joël, BREARD Jean-Philippe, CARRET Bruno, CAVALLINO Frédéric, CESTER Francis, DISDIER Ludovic, DUBOIS Dominique, DURIF Marlène, FARAMAZ Monique, GARNIER Marie-Josée, LALLEMAND Chloé, LESBROS Pascal, MERLIER Michèle, MIGNON Anthony, PHILIP Michel, POTIN Sandra, PRINTEMPS Nicole, REYNAUD Laurent, ROSTAING Hugo, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène et SPOZIO Christine.

Absentes excusées

Mesdames KUENTZ Adèle et VANDENABEELE Magali.

Procurations

Madame KUENTZ Adèle donne procuration à Madame SAUNIER Clémence

Madame VANDENABEELE Magali donne procuration à Madame SEIMANDO Mylène

Monsieur le président constate que le quorum est atteint.

Madame SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

Objet : Proposition d'un membre représentant à la future Commission Locale de l'Eau de la Durance

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance, SMAVD, s'est engagé depuis de nombreuses années dans l'animation d'une démarche de concertation des acteurs du bassin versant de la Durance autour des enjeux de gestion de l'eau. Dans ce cadre, la mise en place d'une démarche de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) a été identifiée comme appropriée pour fédérer les acteurs, et se saisir des enjeux communs notamment au regard des évolutions du climat et des enjeux de partage de la ressource en eau.

Une réflexion concertée a été menée afin de définir collectivement les principes, les objectifs d'un SAGE et son périmètre, en complémentarité avec le périmètre des SAGE Verdon et Calavon déjà existants.

Une proposition de composition de l'instance de gouvernance qui pilotera le SAGE : la Commission Locale de l'Eau, CLE, avait également été discutée au sein des instances animées par le SMAVD, et a été soumise aux services de l'Etat.

La définition d'un périmètre de SAGE Durance, a été actée par un arrêté inter-préfectoral datant du 10 décembre 2021.

Ce périmètre concerne la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA). La composition de la CLE doit à son tour être actée prochainement par Arrêté Préfectoral.

La CCSPVA disposera d'un siège au sein de cette instance.

Le code de l'environnement prévoit que l'Etat, pour rédiger son arrêté préfectoral de composition de la CLE, consulte les associations départementales des maires qui transmettront officiellement la liste des représentants désignés pour chaque département.

Aussi, il est proposé de procéder à la proposition d'un représentant de la CCSPVA appelé à siéger au sein de la future CLE Durance.

Les candidatures proposées sont : Madame SAUNIER Clémence

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le dossier préliminaire du SAGE, établi par le SMAVD à la suite d'une large concertation, et soumis à consultation officielle des collectivités en juillet et août 2020 par les 6 préfectures des départements concernées par le futur SAGE Durance (dossier consultable sur le site <https://www.smavd.org/sagedurance/>) ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 10 décembre 2021 portant délimitation du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Durance ;

VU les articles L212-3 à 11 et R212-29 à 45 du Code de l'environnement concernant les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux et le fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau ;

CONSIDÉRANT que la CCSPVA a été identifiée comme structure devant être représentée à la future Commission locale de l'eau de la Durance ;

CONSIDÉRANT que la CCSPVA disposera d'un siège au sein de cette instance ;

CONSIDÉRANT que Monsieur le président a demandé au préalable la possibilité d'un vote à main levée. Il a soumis cette proposition au conseil qui l'a accepté à l'unanimité des membres présents et représentés :

L'instance délibérante, réunie le 09 avril 2026 :

- **Prend acte** du périmètre du SAGE de la Durance tel que défini par l'arrêté inter-préfectoral du 10 décembre 2021 ;
- **Prend acte** de la désignation de la préfète des Apes de Hautes Provence comme préfète coordonnateur de la démarche ;
- **Désigne Madame SAUNIER Clémence pour représenter la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance au sein de la Commission Locale de l'Eau de la Durance.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de
Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Le secrétaire de séance

Monsieur Joël BONNAFFOUX

Madame Christine SPOZIO



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 13 avril 2026

Et de la publication, le 13 avril 2026

(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).